

Concours La Sarthe dans l'œil des Instagramers #3

Règlement

Le Conseil départemental de la Sarthe organise pour la 3ème année le concours gratuit « La Sarthe dans l'œil des Instagramers », du 03/07/2020, 12h00 au 20/09/2020, 23h59.

Participants

Ce concours gratuit est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du concours, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM, ou tout autre pays, ayant un compte Instagram (qui doit être public le temps du concours)

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). Le Conseil départemental de la Sarthe se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante : <https://www.sarthe.fr/participez-lexposition-la-sarthe-dans-loeil-des-instagramers-3>

Le participant doit remplir le formulaire avec les éléments suivants : Nom, Prénom, Nom de son compte Instagram, email, numéro de téléphone, puis proposer **jusqu'à trois photos**, au **format carré**, sur le **thème « La Sarthe, tant de mondes à explorer »**, en leur attribuant une légende.

Les photographies doivent avoir été **prises en Sarthe**.

Les participants retenus par le jury devront être en mesure de transmettre ultérieurement leurs fichiers en haute définition (300 dpi) pour une utilisation en exposition grand format sur les grilles de l'Hôtel du Département, place Aristide Briand au Mans.

Chaque participant s'interdit de publier ou partager toute photographie à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

Le Département se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification toute photographie considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptible de nuire à son image.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide.

Gains

Les lauréats verront leurs photographies imprimées en grand format (130 cm* 130 cm) et affichées sur les grilles de l'Hôtel du Département au Mans, dans le cadre de la saison photographique du Département. Cette exposition fera partie des expositions itinérantes prêtées par le Département de la Sarthe à divers lieux, afin de la faire vivre sur le territoire.

Désignation des lauréats

Les membres du jury seront attentifs aux éléments suivants :

- Respect du thème
- Qualité de la photographie
- Harmonie entre les différentes photographies sélectionnées

Annnonce des lauréats

Les lauréats seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au concours. Ils devront être en mesure de fournir leur photographie en en haute définition (300dpi) ainsi que la légende définitive de leur photographie.

Vernissage de l'exposition collaborative

Les lauréats seront invités au vernissage de l'exposition qui regroupera l'ensemble des clichés des lauréats de cette 3^{ème} édition de l'opération La Sarthe dans l'œil des Instagramers.

Le nom, prénom et nom de compte Instagram de l'auteur, et légende de la photographie seront mentionnés sur le panneau de présentation et les supports de communication de l'exposition.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.